



Pension alimentaire, décès d'un des obligés de la pension aliment

Par **villain chantal**, le **14/10/2016** à **20:37**

nous sommes 8 enfants qui donnent une pension alimentaire à notre maman, maladie Alzheimer et sous tutelle à l'ATI de niort 79. J'ai un frère décédé en Mai 2016, qui doit payer sa pension alimentaire (ses frères et sœurs? ses enfants?) est il possible d'un arrangement afin que ses enfants soient dispensés de cette pension à leur grand- mère, et si par hasard un des frère et sœurs ne veulent pas participer, que peut on envisager?)

Merci

Par **fabrice58**, le **14/10/2016** à **21:56**

L'arrangement que vous évoquez ne peut être que privé et ne serait pas opposable en justice car l'article 205 du code civil ne "dispense" pas les petits enfants de l'obligation alimentaire, si un des autres obligés l'exige, le juge peut obliger les petits enfants à payer, en fonction de leur capacité, seule l'insolvabilité de ces derniers pourrait leur permettre d'y échapper.